

Regards

sur Anjou

Volume 33, numéro 2 — Mars 2006



Bilan des permis émis en 2005

Le développement immobilier se poursuit à un bon rythme!

Poursuivre une urbanisation à la fois harmonieuse et profitable pour l'ensemble de notre communauté, voilà le but que s'était fixé l'administration de l'arrondissement pour l'année qui vient de s'écouler.

La tâche n'est pas toujours facile, car il y a de nombreux pôles de développement sur le territoire de la grande Ville de Montréal. Mais, année après année, Anjou parvient à bien tirer son épingle du jeu.

En 2005, toutes catégories confondues, 257 permis de construction ont été délivrés sur le territoire angevin, pour une valeur totale de 44,9 M \$. C'est près de 15 millions de moins qu'en 2004, une baisse normale dans le contexte pancanadien de la construction. En effet, les mises en chantier ont ralenti partout au pays en 2005, comparativement à 2004. Le bilan des permis accordés à Anjou demeure tout de même impressionnant. En outre, mentionnons que les terrains disponibles sur le territoire angevin se font de plus en plus rares.

Dans le secteur industriel, la valeur des permis s'est chiffrée à près de 13 M \$, dont 4,5 M \$ pour de nouvelles constructions et 8,4 M \$ pour des projets d'agrandissement et d'amélioration. La valeur des 65 permis émis dans le secteur commercial s'est élevée à plus de 6 M \$. Cela comprend les nouveaux bâtiments, les agrandissements, les améliorations et les démolitions.

Dans le secteur résidentiel, 299 nouveaux logements ont été construits en 2005. La presque totalité des permis délivrés l'ont été pour des habitations multifamiliales. En tout, 137 permis ont été accordés pour de nouvelles constructions ou des améliorations à des bâtiments existants. La valeur des permis émis dans le secteur résidentiel au cours de l'année dernière atteint près de 25 M \$.

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Anjou en marche!

À la suite des dernières élections municipales, la nouvelle administration n'a pas attendu longtemps pour remettre la machine en marche. Depuis novembre dernier, nous avons rapidement repris notre rythme de croisière. Je me permets d'ailleurs de vous rendre compte de l'état du travail en cours dans certains dossiers qui vous tiennent particulièrement à cœur.

Les services aux citoyens

La Commission des services aux citoyens est chargée de réaliser une étude sur les services rendus par l'arrondissement et sur les façons de les améliorer. Les changements apportés aux budgets de la Ville et de l'arrondissement au cours des derniers mois ont une incidence sur nos services. En effet, il est de plus en plus difficile de maintenir la qualité de ceux-ci dans un contexte de restrictions budgétaires.

Les services étant indissociables de la qualité de vie des Angevines et Angevins, nous avons mandaté la Commission pour nous tracer un portrait de la situation et nous présenter des recommandations afin de maintenir la qualité des services et de garder intacte la proverbiale qualité de vie dont nous jouissons à Anjou.

Le centre multifonctionnel

La Commission des services aux citoyens a également le mandat de mettre en œuvre le processus devant mener à la réalisation du centre multifonctionnel d'Anjou, un des projets qui me tiennent le plus à cœur. Elle travaille actuellement à la consultation populaire que nous avons promise l'automne dernier dans ce dossier. Je rappelle que nous nous sommes engagés, lors de la campagne électorale, à consulter la population avant de prendre une décision finale relativement à ce projet. Et c'est à cela que nous nous affairons actuellement.

Le soutien aux organismes

La Commission de soutien aux organismes est, quant à elle, chargée d'étudier la question de l'aménagement des parcs de notre territoire, et en particulier celui des terrains de soccer. Elle poursuit présentement ses travaux en vue de faire des recommandations. En cela, nous respectons un autre de nos engagements.

La Commission produira aussi un rapport sur le déroulement de l'implantation de la politique familiale, adoptée en octobre dernier. La mise en place de cette politique essentielle fait son petit bonhomme de chemin, sous la direction éclairée de M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour notre arrondissement.

La circulation routière

Une autre promesse électorale à laquelle nous comptons donner suite dans l'immédiat, c'est d'assurer la sécurité routière dans toutes les rues d'Anjou. Un mandat sera donné incessamment pour revoir les normes de sécurité dans tout le système routier angevin.

Comme vous le voyez, nous ne chômons pas. En fait, nous tenons à poursuivre notre travail sans relâche, conformément à nos engagements de novembre dernier.

Luis Miranda

N'hésitez pas à communiquer avec moi en composant le 514.493.8010.



Bureau du citoyen

Deux samedis par mois, il vous est possible de rencontrer les élus d'Anjou pour discuter de tout sujet relatif à votre arrondissement, et cela, sans rendez-vous. Ils se font alors un plaisir de prendre note de vos suggestions, requêtes et commentaires.

Samedi 11 mars:
Rémy Tondreau,
conseiller d'arrondissement,
district Est

Samedi 18 mars:
Luis Miranda,
maire d'arrondissement et
conseiller de ville

Le bureau est situé au
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



Prochaines séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les mardis 7 mars et 4 avril, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.



Changer l'heure, ça tombe pile!

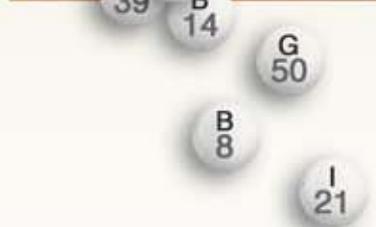
Le dimanche 2 avril, il faudra changer l'heure. Profitez du passage à l'heure avancée de l'Est pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée et pour en remplacer la pile. Ces gestes simples pourraient vous sauver la vie, et celle de vos proches.

Rappelons qu'un règlement de l'arrondissement oblige les propriétaires à munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée. De plus, le propriétaire doit placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les locataires ont pour leur part deux responsabilités : remplacer la pile tous les six mois et aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

Votre vie vaut plus qu'une pile!

Service de sécurité incendie de Montréal
Division de la prévention
514.280.6884



Le Boulodrome, c'est bon pour le moral!

*Ce magnifique centre récréatif multiactivité
est devenu un lieu privilégié de rencontre pour les aînés d'Anjou.*

Pratiquer une activité récréative en agréable compagnie, quoi de plus sain pour le corps et l'esprit!

Les aînés d'Anjou ont longtemps réclamé un endroit où ils pourraient se retrouver entre eux pour pratiquer leurs activités récréatives favorites. L'arrondissement les a écoutés et, depuis l'automne dernier, il met à leur disposition le Boulodrome, un complexe récréatif où on peut pratiquer la pétanque et le bocce, des activités peu exigeantes mais néanmoins bénéfiques sur le plan physique, ou encore s'adonner au billard ou participer à un bingo.

Un endroit sans pareil!

Dans une atmosphère de franche camaraderie et de bonne humeur communicative, les Angevines et Angevins sont invités à venir pratiquer leur activité préférée avec des gens qui partagent leurs goûts et intérêts. On peut y venir avec des amis ou profiter de l'occasion pour s'en faire de nouveaux!

Le Boulodrome, c'est l'endroit idéal pour passer une journée ou une soirée. D'abord, on peut y pratiquer une saine activité physique. Et puis on s'y détend et on s'y amuse à coup sûr, en échangeant avec des gens fort intéressants. Voilà un bon tonique pour le moral!

Facile d'accès

Situé sur le boulevard Métropolitain, à l'angle de l'avenue Bertin, tout juste au sud-est de l'échangeur de l'autoroute Métropolitaine et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le Boulodrome est très facile d'accès.

Le Boulodrome.
*Un endroit formidable pour pratiquer
une saine activité physique
tout en passant du bon temps
entre amis.*

7810, boulevard Métropolitain Est

Devenir membre... un horaire accommodant

Pour participer aux activités du Boulodrome, il faut être membre de l'un ou l'autre des deux organismes qui administrent le Boulodrome :

- **L'Association du boulodrome d'Anjou**
Pour les activités de billard, bocce et pétanque
Horaires : du dimanche au samedi, de 13h à 17h et de 18h à 22h
Coût : carte de membre 15 \$ par année
- **Association récréative personnes âgées Anjou (A.R.P.A.A.)**
Pour les activités de billard, bingo et cartes
Horaires : dimanche, mardi et vendredi, de 12h à 16h
Coût : carte de membre 7 \$ par année

Dans tous les cas, il s'agit d'un placement santé, donc d'un excellent investissement!



Le train des festivités du 50^e est sur la bonne voie!

Les célébrations du 50^e anniversaire d'Anjou, lancées en janvier dernier, vont bon train. En fait, tout se met en place pour la tenue de festivités inoubliables.

L'exposition de photos fait des milliers d'heureux

Manifestation très appréciée du 50^e, l'exposition de photos se poursuit dans l'allée de La Baie, aux Galeries d'Anjou. Cette exposition, qui retrace l'histoire d'Anjou à travers des photos d'événements, d'organismes et de familles, connaît un franc succès. D'ailleurs, des centaines d'Angevines et d'Angevins l'ont déjà visitée. Allez y faire un tour sans tarder! Vous gagnez aussi à la voir de nouveau, car les photos sont renouvelées périodiquement.

Album-souvenir : collaborateurs recherchés

La rédaction de l'album-souvenir du 50^e progresse. Elle n'est pas terminée pour autant. Nous sollicitons toujours votre collaboration pour la deuxième partie de l'ouvrage, qui est constituée de pages où des familles, des organismes et des entreprises relatent leur histoire.

Il est très simple de participer. Vous achetez une, deux ou plusieurs pages de l'album et vous y racontez, avec photos appropriées, les origines, la vie, les réalisations et les événements importants de votre famille, de votre organisme ou de votre entreprise. Ces pages paraîtront dans l'album et, à titre de participant, vous recevrez en prime un exemplaire de l'album-souvenir. Alors, à vos photos! Participez à ce bel hommage rendu aux bâtisseurs d'Anjou!

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet :
< www.anjou50.ca >.



Le Festival du 50^e, c'est pour bientôt... ou presque!

L'événement-phare de cette année de célébrations sera sans conteste le Festival du 50^e. Et ça s'en vient plus vite qu'on le pense!

Nous pouvons déjà lever le voile sur quelques-uns des nombreux événements qui auront lieu sous le chapiteau Chaumont, pendant la période de dix jours qui sera consacrée au Festival.

Le chapiteau Chaumont

Chapiteau Chaumont, avons-nous dit? Qu'est-ce que cette installation? Il s'agit tout simplement de l'aréna Chaumont qui, en hommage au fameux Festival des pluies qui faisait la joie des Angevines et Angevins dans les années 1970 et 1980, sera transformé en chapiteau pour accueillir tous les événements du Festival.

Sans entrer dans les détails, voici un avant-goût des autres événements auxquels toute la population angevine est invitée à participer.

- **Journée des aînés**, une série d'activités pour les plus âgés d'entre nous, organisée en collaboration avec les cinq clubs de l'âge d'or d'Anjou.
- **Soirée interculturelle** et son Buffet des nations, où vous serez conviés à goûter les mets des diverses communautés culturelles qui façonnent le nouveau visage d'Anjou.
- **Lunch homard à volonté**, offert en partenariat avec l'Association des industriels d'Anjou et le chapitre Anjou de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.
- **Messe du dimanche 11 juin** (jour de la fête des Pères), célébrée par M^{gr} Jean-Claude Turcotte.

Nous vous fournirons plus de détails sur ces événements au cours des prochains mois. Pour le moment, nous nous contentons de vous mettre l'eau à la bouche. Et de vous inciter à ne pas quitter Anjou entre le 2 et le 11 juin. Oubliez le reste du monde : c'est ici que ça va se passer!

Le Festival sera suivi, à l'été et à l'automne, de deux autres événements d'importance : le Tournoi de golf du 50^e et le Bal du 50^e. Nous y reviendrons bientôt.

Montréal capitale mondiale



Du lundi 20 mars au dimanche 26 mars

Anjou au cœur de la fête

Après Madrid, Alexandrie, New Delhi et Anvers, l'UNESCO a proclamé en 2005 Montréal capitale mondiale du livre, le temps d'une année. Jusqu'au 22 avril 2006, la métropole québécoise est le lieu privilégié de la promotion du livre et de la lecture.

À tour de rôle, au cours de l'année, les bibliothèques de la ville de Montréal ont été au cœur de la fête. Durant la semaine du 20 au 26 mars 2006, c'est au tour de l'arrondissement d'Anjou de célébrer le livre. De nombreuses activités vous sont proposées. Ne les manquez pas!

Le jeudi 23 mars

Rencontre avec M^{me} Diane Lacombe, auteur de la trilogie Mallaig, à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, à 19 h 30.

Le samedi 25 mars

Le Théâtre de marionnettes La Simagrée présente *Le monstre et les cinq oursons*, à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, à 14 h.

Le dimanche 26 mars

Conférence de l'historien François Hudon sur les 50 ans d'histoire d'Anjou, à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, à 14 h.

Trois événements uniques

Pour rendre la semaine encore plus passionnante pour les férus de lecture, les deux bibliothèques d'Anjou vous ont aussi préparé quelques surprises.

À partir du 1^{er} mars, vous pouvez participer au **concours Mes livres préférés**. Faites-nous part de vos coups de cœur pour vos livres favoris et courez la chance de gagner un des nombreux prix qui seront offerts : livres, sacs réutilisables et chèques-cadeaux.

De plus, durant toute la semaine, profitez d'un prêt gratuit dans le cadre de **l'événement Best-sellers** en location. Vous pouvez louer sans frais un best-seller par jour par personne.

Pendant votre visite à la bibliothèque Jean-Corbeil, ne manquez pas d'aller voir **l'exposition des sculptures d'Alain Stanké**, partie intégrante de la série *Le livre dans tous ses états*, ainsi que notre petite **exposition sur l'histoire des bibliothèques d'Anjou**.

Pour en savoir plus, composez le **514.493.8260**.

La bibliothèque Jean-Corbeil est sise au 7500, avenue Goncourt.

La succursale du Haut-Anjou se trouve au 7070, rue Jarry Est.

Les Chocolats Vadeboncoeur, du bonbon pour Anjou!



Mine de rien, notre arrondissement va faire une sucrée de bonne affaire avec le déménagement de l'entreprise Les Chocolats Vadeboncoeur dans un tout nouvel immeuble du boulevard Ray-Lawson, angle Grenache. Cette entreprise dynamique va ainsi contribuer à l'expansion du parc industriel d'Anjou et, par le fait même, à l'essor économique d'Anjou.

M. Louis et
Mme Angèle Vadeboncoeur

Déjà propriétaire d'un immeuble de 20 000 pi² situé rue Parkway, ce chocolatier bien de chez nous entend regrouper sous peu tous ses services, bureaux et entrepôt, dans un nouvel immeuble de 64 000 pi². Au mois de mai, l'affaire sera chocolat!

Fondée en 1985 dans La Petite-Patrie, Les Chocolats Vadeboncoeur fabrique un chocolat au lait de qualité destiné aux grandes occasions festives annuelles que sont l'Halloween, Noël et Pâques. Ce produit saisonnier a la particularité recherchée de ne contenir ni noix, ni arachides, ni amandes. Il est vendu partout au Canada dans les grandes surfaces, les magasins à rayons, les marchés d'alimentation et les pharmacies. L'entreprise confectionne également des produits sous licence, à l'image de King Kong et de Bob l'Éponge, pour des occasions spéciales.

Le président, M. Louis Vadeboncoeur, croit que le déménagement de l'entreprise dans un édifice plus vaste devrait permettre de créer quelques nouveaux emplois (toujours bienvenus!) à Anjou.

Les Angevines et Angevins pourront également profiter à leur façon du nouvel emplacement puisque le chocolatier vendra directement son chocolat au public pour la première fois. Il s'agira de produits qui ne pourront être distribués dans le commerce à cause de défauts esthétiques.

Nos remerciements à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul St-Jean-Eudes

Dans le bulletin d'information *Regards sur Anjou* de février 2006, un texte portait sur la fête tenue à l'intention des enfants, le 11 décembre 2005, au Centre Roger-Rousseau. Les organismes ayant fait partie du comité organisateur sont cités dans ce texte.

Or, il aurait fallu aussi souligner la collaboration et la participation de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul St-Jean-Eudes à la réussite de l'événement. La même omission avait été commise l'année précédente.

Nous tenons donc à nous excuser auprès des personnes concernées et à leur dire que leur action n'en a pas pour autant été moins appréciée. Au nom des enfants et de leurs parents, un grand merci d'avoir été là.



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication : Aline Boulé
Réalisation et conception graphique : Groupe Leclair Créacom inc.
Impression : Imprimerie Quad inc.
Tirage : 21 800 exemplaires
Distribution : Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone : 514.493.8000
Site Web : anjou.ville.montreal.qc.ca
Dépôt légal : 2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Beethoven, Dvorak, Gershwin, Haydn, Verdi et tutti quanti!

Concert du Quatuor Abysses

L'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec l'organisme Culture à la carte, accueillera en concert le Quatuor Abysses, le vendredi 28 avril prochain, à 20 heures, à l'église Jean XXIII, au 7101, avenue de l'Alsace.

Le Quatuor Abysses est formé de Sébastien Lépine, violoncelle, de Mélanie Charlebois et Simon Boivin, violons, et de Jean-François Gagné, alto. Ces quatre musiciens au talent exceptionnel se sont donné pour mission de rendre la musique classique plus accessible et de la faire aimer d'un plus large public. Et les programmes de leurs concerts sont conçus en ce sens.

Très chaleureux, ils communiquent facilement avec leurs auditeurs afin de situer les œuvres jouées dans leur contexte. Puisque la

majorité des compositeurs ont écrit pour quatuor à cordes, ils proposent des pièces choisies parmi les œuvres des grands maîtres de la musique classique, tels que Haydn, Dvorak, Chostakovitch, Verdi, Barber, Arriaga, Beethoven, Franck, Gershwin, Milhaud, Borodine et de Falla.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ chacun, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale du Haut-Anjou, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Les portes ouvriront à 19 h 15.

Renseignements : 514.493.8200.

Vers une meilleure qualité de l'air

Sus aux moteurs qui tournent inutilement!

Conformément aux orientations du comité exécutif de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement d'Anjou a été le premier à se doter d'un règlement visant à contrer la nuisance causée par les véhicules dont le moteur tourne inutilement au ralenti.

Tout propriétaire de véhicule qui laisse tourner le moteur trop longtemps lorsque son véhicule est immobilisé pourra désormais être sanctionné par une amende pouvant atteindre 400 \$.

Un règlement réclamé et nécessaire

Ce règlement est réclamé depuis plusieurs années par un grand nombre de citoyens et de groupes environnementaux. Le but est de réduire l'émission de polluants, en l'occurrence des gaz à effet de serre, ce qui aura pour effet d'améliorer la qualité de l'air.

En considérant le nombre de véhicules immatriculés à Montréal, et en supposant, pour chaque moteur, un temps de fonctionnement inutile de cinq minutes par jour, on en arrive à plus de 28 millions de litres d'essence brûlée inutilement chaque année et à près de 67 000 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) émis annuellement et inutilement dans l'atmosphère. Ce n'est pas rien!



Rappelons que la Ville de Montréal vise à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012. Pour Anjou, contribuer à l'effort collectif par l'adoption de ce règlement constitue un pas dans la bonne direction.

Trois minutes, pas plus!

Le nouveau règlement prévoit que le propriétaire de tout véhicule immobilisé qui laissera tourner son moteur pendant plus de trois minutes par période de 60 minutes sera passible d'une amende variant entre 50 \$ et 400 \$, sanction qui tiendra compte du fait qu'il s'agit d'une première offense ou d'une récidive.

Il y a évidemment des accommodements et des exceptions au règlement. Ainsi, le règlement ne sera pas applicable lorsque la température est inférieure à -10 °C. Il exempté également certains types de véhicules : les véhicules réfrigérés, les véhicules d'urgence, les taxis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, les camions blindés et les véhicules hybrides. De même, les véhicules des automobilistes coincés à un feu de circulation lors d'un embouteillage, ainsi que les véhicules recouverts de givre ou de verglas, seront considérés comme des cas d'exception.

L'arrondissement souhaite que toutes les citoyennes et tous les citoyens y mettent du leur et se plient avec grâce au nouveau règlement. Notre santé et notre mieux-être à tous est en jeu. Et, sans vouloir dramatiser, c'est notre avenir collectif qui, ultimement, en dépend.

Antennes paraboliques

Tous sur la même longueur d'ondes!

L'arrondissement d'Anjou a entrepris une révision de certaines dispositions du règlement de zonage ayant trait aux antennes paraboliques, communément appelées soucoupes paraboliques. Bien que les principes restent semblables, certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne les antennes installées sur les toits.

En vertu des nouvelles dispositions, les antennes situées sur un toit plat devront être placées à au moins 3 mètres du mur avant. Quant aux antennes installées sur un toit en pente, elles ne seront permises que sur les versants qui ne font pas face à une rue.

Les dispositions concernant les antennes installées sur les murs demeurent inchangées pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales. Uniquement pour ces bâtiments, en plus d'être permises sur le toit, les antennes peuvent aussi être placées sur un mur ne faisant pas face à une voie de circulation, à plus de six mètres de distance de la façade du bâtiment.

Dans le cas des industries, des commerces et des habitations multifamiliales, rappelons que l'antenne n'est permise que sur le toit, pour autant que son installation respecte les conditions mentionnées précédemment.

Les nouvelles modifications ne visent que les nouvelles installations d'antennes. Celles qui étaient déjà en place bénéficient d'un droit acquis, pour autant qu'elles respectent l'ancienne réglementation.

Le règlement de zonage a été fait pour veiller à l'intégration harmonieuse des antennes dans le paysage urbain. Tous les Angevins doivent s'y conformer. Une suggestion : si une entreprise installe votre antenne, assurez-vous qu'elle connaît et respecte le règlement d'Anjou, afin de vous éviter des désagréments.

En cas de doute, ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, communiquez avec l'arrondissement, au 514.493.5115.

